

IRDH

Institut de Recherche en Droits Humains

RECHERCHE | FORMATION | PLAIDOYER



RAPPORT SEMESTRIEL

JANVIER - JUIN 2026

66, Avenue Kapenda, Lubumbashi,
Haut-Katanga (Rdc)

MOT INTRODUCTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le présent rapport semestriel clôture une période d'intenses activités de formation et de plaidoyer. Il est élaboré dans un contexte local dominé par une forte augmentation de la demande en minerais stratégiques, tels que le cobalt et le cuivre. Cette tendance à la hausse de la production minière a engendré d'importants conflits environnementaux et sociaux. Pour y répondre, l'IRDH a mis sur pied l'Observatoire de la redevance minière et des fonds connexes. Un projet d'analyse d'impacts environnementaux négatifs au regard des contributions attendues des entreprises aux projets de développement durable des communautés locales.

Dans ce contexte de forte demande de minerais, la recherche et la formation ont été doublement influencées : D'une part, par la conclusion de l'Accord commercial entre la RDC et les États-Unis d'Amérique et, d'autre part, par le déploiement du projet du corridor de Lobito, dédié à l'acheminement des minerais stratégiques vers l'Occident. Ainsi, pour la première fois, l'Institut a orienté ses recherches vers des problématiques inédites et complexes, telles que les impacts environnementaux à retardement, la vulnérabilité différée des communautés locales et la bioaccumulation au sein des écosystèmes. L'étude de ces menaces liées à la pollution minière, les effets des métaux lourds et des perturbateurs endocriniens sur la biodiversité et la santé humaine, impose désormais à l'IRDH de recourir à des analyses de laboratoires chimiques, médicaux et biologiques.

Afin de faciliter sa lecture, le rapport est articulé en chapitres représentant nos trois axes d'activités : la recherche, la formation et le plaidoyer. Le projet de l'Observatoire de la redevance minière et des fonds connexes est pris en exemple illustratif de ce trinôme méthodique.

Ainsi, l'Institut a formé 27 chercheurs qui ont obtenu leurs certificats le 29 mai 2026. Cette première promotion a bénéficié des travaux de recherche sur la cartographie des entreprises minières et des territoires des communautés impactées. Enfin, le groupe a eu accès aux dossiers de contentieux environnementaux initiés contre les entreprises CDM, CHEMAF et SOMIKA devant les services compétents de l'administration minière. Cette démarche stratégique vise à transformer les résultats de la recherche en litiges concrets qui seront portés devant les juridictions judiciaires du Haut-Katanga ou devant les mécanismes de recours internationaux.



*Me Tshiswaka Masoka Hubert
Directeur Général*

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DE L'IRDH

NOS CHIFFRES CLES

A. RECHERCHE

B. FORMATION

C. PLAIDOYER

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DE L'IRDH

En janvier 2026, l'Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH) a procédé à la mise en place d'une nouvelle équipe de son Conseil d'administration. Cette instance de gouvernance est composée de professionnels reconnus pour leur expertise en droits humains, gouvernance minière, genre et en gestion des ressources naturelles.

La diversité des compétences réunies au sein du Conseil d'administration accompagne le développement institutionnel de l'IRDH et contribue à la réalisation de sa mission de recherche, de formation et de plaidoyer en faveur des droits humains et de la justice environnementale.



Mme Bernadette Kapend Mwambu

*Présidente du Réseau Femme et Développement (REFED).
Experte en Genre et droits des femmes dans l'exploitation minière. Membre du CA de la SADC Women in Mining Association*



Prof. Marcel Wetsh'okonda Koso

Professeur de Droit public, Université de Kinshasa. Expert en droits humains, ex-membre de la Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais.



Me Gisèle Kajinga Kabasu

Avocate, Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau du Haut-Katanga. Spécialiste en droits de la femme, genre et leadership féminin.



Me Patrick Mulowayi Kabeya

Avocat au Barreau du Haut-Katanga, ancien membre du Comité Exécutif de la SADC Lawyer's Association.

NOS CHIFFRES CLÉS

27

CHERCHEURS

certifiés en droits humains ;

13

STAGIAIRES

de la Faculté de Droit de
l'Université de Lubumbashi
(UNILU)

01

STAGIAIRE

de Columbia University (New
York, États-Unis)

05

CONFÉRENCES

organisées

12

COMMUNIQUÉS

publiés

03

BULLETINS

d'information diffusés

01 intervention officielle

devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

+5

ACTIONS DE PLAIDOYER

réalisées aux niveaux
national et international

04

REPORTAGES VIDÉO

de vulgarisation réalisés sur les
défis environnementaux et
sociaux

04

DOSSIERS DE PLAIDOYER

_sur les conflits
environnementaux opposant
les communautés locales aux
entreprises CDM, SOMIKA,
CHEMAF et TFM ;

08

COMMUNAUTÉS LOCALES

assistées juridiquement de
Kamatete, Kasapa, Kamisepe,
Kwampisha, Tshamilemba,
Kashimbala, Kawama et
INERA ;

03

EN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

UNH, UPL, UNILU et Columbia
University de New York ;

Des centaines

de personnes sensibilisées
aux droits humains et à la
justice environnementale ;

1. CONFERENCE SCIENTIFIQUE

Le 28 mars 2026, en partenariat avec l'Université Nouveaux Horizons (UNH), l'IRDH a organisé une conférence scientifique sur le thème : « Droits des femmes au prisme des atteintes à la sécurité et à l'environnement en République démocratique du Congo ».

Cette conférence a révélé que l'impact de la pollution minière chez la femme et la jeune fille est spécifique. Une exposition précoce peut impacter la réserve ovarienne pour toute la vie, car les filles naissent avec leur stock définitif d'ovocytes. Les métaux lourds agissent comme des perturbateurs endocriniens puissants qui s'attaquent prioritairement au système hormonal et à la capacité reproductive.

Il existe des liens suspects entre l'exposition prolongée au cadmium et l'augmentation des risques de cancer du sein ou de l'utérus. L'arsenic et le cadmium peuvent causer des cycles irréguliers, des règles douloureuses ou précoces chez la jeune fille. Le plomb et le mercure altèrent la qualité des ovocytes, rendant la conception plus difficile.



2. TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ DANS LE SECTEUR MINIER

Le 30 avril 2026, l'IRDH a organisé un forum de haut niveau marquant l'effectivité de la création de l'Observatoire citoyen de la redevance minière et des fonds connexes. Cette initiative constitue une étape importante dans la participation citoyenne dans la surveillance de la gouvernance minière, l'imposition de la transparence, la réclamation de la redevabilité des entreprises d'exploitation des ressources minières de l'Etat congolais.



A travers cet observatoire, l'IRDH entend renforcer le suivi citoyen de la gestion des revenus du secteur minier, par :

- La transparence dans la gestion des revenus miniers ;
- La redevabilité environnementale des entreprises minières ;
- La justice sociale au bénéfice des communautés locales ;
- La participation citoyenne dans la gouvernance des ressources naturelles.

3. STAGE D'ETUDIANTS D'UNILU ET COLUMBIA

Transmettre les connaissances par la pratique.



Juin – Juillet 2026, l'IRDH a accueilli treize étudiants en stage de professionnalisation, de la Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi (UNILU) ainsi qu'un stagiaire de l'Université Columbia de New York (USA). Dans le cadre de leur formation pratique, ces étudiants ont eu accès aux dossiers de contentieux environnementaux opposant les entreprises minières aux communautés locales. Ils ont également effectué des missions de terrain, sur les sites miniers de CHEMAF (Tshamilemba) et de CDM (Joli Site).

Ces visites leur ont permis de confronter les enseignements et recherches académiques aux réalités vécues par les communautés riveraines. Cette approche renforce ainsi leurs compétences en Droit de l'environnement, Droit du développement durable, Justice environnementale et Responsabilité sociétale des entreprises.



B. FORMATION

1. SENSIBILISATION AUX DROITS HUMAINS, A LA PARTICULARITE DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE.

Le 24 février 2026, l'IRDH a sensibilisé les élèves du Collège Horizons sur les droits des femmes, l'égalité de chance pour les filles autant que pour les garçons, l'égalité en dignité et en droits, pour tous les humains (homme et femme). Cette activité s'est poursuivie le 26 février 2026 au Lycée Wema.



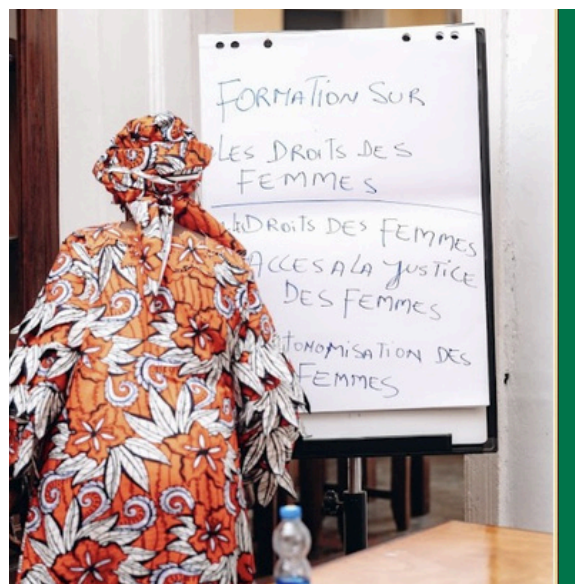
Cette initiative visait à encourager les jeunes filles à connaître leurs droits et à devenir des actrices du changement.

2.1. PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES

Favoriser l'autonomisation et l'accès à la justice

A l'occasion du Mois des droits des femmes, l'IRDH a organisé plusieurs activités de sensibilisation et de réflexion.

Le 20 mars 2026, en partenariat avec le Réseau des Femmes pour les Droits (REFED), l'IRDH a organisé un atelier avec les femmes sur les droits des femmes, les difficultés des femmes d'accéder à la justice et la notion « d'égalité en dignité et en droits ».



3.1.NOUVELLE GÉNÉRATION DE DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Investir dans les compétences.

De mars à mai 2026, l'IRDH a organisé une session intensive de formation en droits humains. Le 29 mai 2026, cette formation s'est clôturée par la certification de 27 chercheurs.

Cette initiative a permis aux chercheurs, avocats et membres des ONG de renforcer leurs compétences en recherche, plaidoyer et promotion des droits humains.



1. DEMANDE D'UNE RÉPARATION ÉQUITABLE POUR LES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES PAR LA POLLUTION DE CDM

En janvier 2026, l'IRDH a assisté les communautés affectées au sein de la Commission gouvernementale d'analyse de l'incident environnemental majeur survenu sur le site de l'entreprise Congo Dongfang International Mining SAS (CDM). Après le dépôt par l'Institut d'un mémorandum technique réclamant 100 000 000 USD (dollars américains, cent millions) de réparation au bénéfice des victimes, le Gouvernement de la RDC a sanctionné l'entreprise.

Celle-ci est condamnée à verser une amende de 6 628 910 USD au bénéfice de l'État congolais, ainsi que 682 067 USD d'indemnisations individuelles et 6 000 000 USD d'indemnisation collective. Cette décision s'est fondée sur le principe de la responsabilité environnementale objective de « pollueur-payeur », conformément aux articles 285 bis du Code minier et 405 ter du Règlement minier, révisés en 2018.

En fait, plus de 2,5 millions de m³ d'effluents acides s'étaient déversés dans les quartiers densément habités de Kasapa, Kamatete et Kamisepe, exposant les communautés à des graves risques sanitaires et environnementaux différés.

2. SOLIDARITÉ AVEC LES DÉPLACÉS INTERNES

Une assistance aux personnes vulnérables



Le 18 mars 2026, face à la crise humanitaire provoquée par les conflits dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu, l'IRDH a accompagné les personnes déplacées ayant trouvé refuge à Lubumbashi auprès des autorités provinciales compétentes. La démarche visait l'obtention d'un abri et une assistance humanitaire. Parmi ce sans abri, vivent des femmes et jeunes filles victimes de viols. Cette initiative traduit l'engagement de l'IRDH à défendre la dignité humaine et la protection des personnes vulnérables.

3. PORTER LA VOIX DES COMMUNAUTÉS AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Défendre les droits humains sur la scène internationale



Le 25 mars 2026, l'IRDH est intervenu devant le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, à Genève. A cette occasion, l'Institut a attiré l'attention de l'opinion internationale sur la crise sécuritaire dans l'Est de la RDC, ainsi que l'impact négatif de l'exploitation minière industrielle sur l'environnement dans le Haut-Katanga.

4. RECOURS GRACIEUX CONTRE LES MESURES DE REPARATION ENVIRONNEMENTALE PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Le 13 mars 2026, l'IRDH a soumis un recours gracieux au ministre des Mines, demandant une réévaluation des mesures de réparation proportionnellement à l'ampleur des dégâts causés par l'incident environnemental de la société CDM. Cette action de plaidoyer vise à garantir une réparation juste et équitable au bénéfice des communautés affectées. Elle appelle également à dissocier les obligations de réparation fondées sur le principe du « pollueur-payeur » des engagements du cahier des charges découlant de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

5. ALERTE SUR LA POLLUTION CAUSÉE PAR L'ENTREPRISE MINIÈRE SOMIKA AU VILLAGE KWAMPISHA

Préserver l'environnement, c'est protéger la santé des communautés.

Le 2 juin 2026, l'IRDH a alerté l'opinion publique sur deux cas de pollution attribués à l'entreprise minière SOMIKA dans le village de Kwampisha, en territoire de Kipushi. Les acides se sont déversés sur la route de ce village, avant d'être routés vers les rivières Kasonta et Kibunduka. Cette action expose aux risques actuels et différés, les populations riveraines, le lac artificiel de l'INERA, les étangs piscicoles et les cultures maraichères soumis à la bioaccumulation.

6. DEMANDE D'INDEMNISATION DES AYANTS DROITS DE L'ELEVE NOYE DANS UN BASSIN DE REJETS DE CHEMAF.

Tshamilemba : protéger les communautés riveraines



Le 15 juin 2026, l'IRDH a dénoncé l'abandon des bassins de rétention des lixiviats de l'entreprise CHEMAF SA sur le site d'Usoke, au quartier Tshamilemba, dans la ville de Lubumbashi. Ces bassins d'eaux hautement polluées présentent des risques sanitaires et sécuritaires majeurs pour les populations riveraines, et ont déjà causé des cas de noyade. Parmi les victimes figure le jeune Bulafia Mwana Christian, un élève qui a tragiquement perdu la vie après y être tombé. L'IRDH exige l'indemnisation juste de la famille Bulafia et appelle urgemment à la sécurisation immédiate ainsi qu'à la réhabilitation environnementale du site incriminé.

IRDH

Institut de Recherche en Droits Humains

RECHERCHE | FORMATION | PLAIDOYER

RAPPORT SEMESTRIEL JANVIER - JUIN 2026

Info@irdh.org
+243 981 520 193
www.irdh.org

66, Avenue Kapenda, Lubumbashi,
Haut-Katanga (Rdc)